

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE CONSERVATION DU



Vulbens, le mardi 14 avril 2015

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 03 AVRIL 2015 A VULBENS

Commune de Chaumont : CHAUMONTET D., MANTILLERI E.,
Commune de Chevrier : /
Commune de Clarafond-Arcine : SOGNO-LINA E., PINGET O., BORDON J.,
Commune de Dingy-en-Vuache : PYTHON F.,
Commune de Savigny : FOL Y., VUICHARD J.-L.,
Commune de Vulbens : RINALDI S., DOMERGUE F., DUCRUET J.-L., AVANTHAY M.,

Excusés : HONCZARUK G., REINHARDT C., LAPRAZ L., MORIN N., PREVOST C.,

Invités : SCHOEMANN C., RABEMANANJARA F., DEGEORGES M.-H., PATRY S.

Sylvie RINALDI accueille les membres du comité syndical dans la salle « des pompiers » de la mairie de Vulbens.

Jean-Louis DUCRUET (JLD), Président du SIPCV, la remercie pour son accueil. Il propose à l'assemblée de différer le point d'ordre du jour concernant la présentation des travaux de cartographie de la végétation du piémont du Vuache. Cette présentation sera réalisée à l'automne, lorsque les travaux seront achevés.

JLD souhaite la bienvenue à deux représentants du Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, Florian RABEMANANJARA et Marie-Hélène DEGEORGES, actuellement en vacances à Chaumont et curieux de connaître les actions du SIPCV.

Madame Monique AVANTHAY est désignée secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 06 février 2015 à Savigny.

ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES AUTOUR DU MASSIF DU VUACHE : ETUDES DES DEMANDES D'AUTORISATION :

- **16ème rando VTT et pédestre « Tran'Val des Usses », le 23/08/15 :**

Demande d'autorisation de l'Office de Tourisme du Val des Usses (OTVU) / Présidente : Mylène DUCLOS.

JLD indique que cette année l'OTVU a pris le soin de soumettre une proposition d'itinéraire au SIPCV, avant de demander une autorisation officielle.

Il précise que pour l'édition 2015, les membres du comité de l'OTVU ont proposé de mener une action concrète en impliquant les personnes en situation de handicap. C'est ainsi qu'il a été suggéré que le parcours puisse transiter par le Foyer d'Accueil Médicalisé « La Ferme des Roches » à Chaumont où sera installé un ravitaillement qui sera assuré conjointement avec les résidents, leurs éducateurs et les bénévoles de l'OTVU.

Concernant le tronçon situé sur le piémont de la montagne, il a été décidé que l'itinéraire serait confondu avec celui du « Tour du Vuache ».

Sur le secteur de Beauchâtel, Jacques BORDON (JB) explique qu'il n'est pas possible de rejoindre les Tines de Parnant par le chemin rural du Crêt à l'Aigle (passages dans les champs). Il estime également que le secteur des Tines est dangereux : forte pente, chemin raviné, traversée du Parnant délicate, berges du Rhône accidentées, etc. Il souhaite par conséquent que le tracé soit modifié afin d'emprunter le sentier « De Nant en Rhône » par Fruitière jusqu'à Eloïse. L'assemblée approuve.

La question d'une limite supérieure pour le nombre de participants est évoquée. L'édition 2014 a rassemblé près de 600 participants sur les 3 parcours proposés. JB insiste sur la nécessité de ne pas se laisser envahir, expliquant que la Nature n'est pas uniquement un lieu où l'on vient se défouler ! Jean-Louis VUICHARD (JLV) estime cependant qu'il ne faut pas trop freiner l'organisation des manifestations « douces », qui ont un impact bien moindre que les manifestations de sports motorisés par exemple (surtout au mois d'août).

Après débat l'assemblée propose de fixer à 200 le nombre maximum de participants autorisés à traverser la zone sensible du piémont du Vuache.

- **3^{ème} édition du Trail de Musièges, le 26/09/15 :**

Demande d'autorisation de l'association « Musièges Animations » / Président : Dan ANDRIC.

Une rencontre avec les organisateurs a eu lieu à Vulbens le 5 mars 2015. La période choisie pour l'édition 2015 étant moins sensible pour la faune sauvage (26 avril en 2014), l'association souhaiterait pouvoir emprunter cette année la crête du Mont de Musièges, afin de pouvoir proposer aux participants un grand parcours légèrement différent de celui de 2014.

JB rappelle que la flore reste sensible à toutes les saisons. Compte tenu de la fragilité des milieux naturels liés à la crête et du danger que représentent les bords de falaises, il souhaite que le secteur interdit en 2014 le soit également en 2015.

Denis CHAUMONTET (DC) revient sur le tracé de l'édition 2014 en bas du Malpas (Chaumont) expliquant que l'itinéraire n'a pas traversé les propriétés du Château de Thiollaz comme indiqué mais à emprunter le GR 65 par le Pont du Pissieu. En tant qu'exploitant des parcelles agricoles concernées, il demande que ce changement soit maintenu pour l'édition 2015.

Le nombre de participants maximum pour l'édition 2015 est fixé à 200.

- **2^{ème} édition du Trail du Vuache, le 18/10/15 :**

Demande d'autorisation de la MJC du Vuache / Présidente : Pascale QUILEZ.

JLD informe le bureau qu'une rencontre s'est tenue à Vulbens le 2 mars 2015 en présence des organisateurs et des présidents du SIAV et du SIPC.

Afin de limiter les portions « sur goudron » et d'augmenter les dénivelées sur le parcours, la MJC du Vuache propose trois changements majeurs sur l'itinéraire 2015 :

- Relier Olliet à Cortagy par le chemin des Espagnols - Les Baraques – et descente,
- Relier Chaumont à Vovray par le GR « Balcon du Léman » - Les Pâturages du Vuache – et descente,
- Relier Arcine à Vulbens par le chemin rural dit de la Carrière – Le Golet du Pey – puis le chemin rural dit de Lavanchy et enfin le chemin de la Molassière.

Pour le secteur de Savigny, Yann FOL (YF) ne s'oppose pas à l'itinéraire proposé, à la seule condition que la date soit avancée d'une semaine et que la Trail ait lieu le weekend du 10 et 11 octobre, la chasse étant fermée sur la commune en raison de la vogue annuelle.

JB s'oppose au passage sur les pâturages, pelouse sèches à haute valeur écologique pour le SIPCVC. L'itinéraire du piémont est parfaitement compatible avec les exigences des organisateurs.

Enfin, et bien que contraire à la philosophie du SIPCVC, la traversée du Golet du Pais est acceptée sous réserve du respect des conditions énoncées ci-dessous :

- Autorisation « exceptionnelle », accordée uniquement à la MJC du Vuache et pour l'édition 2015 du Trail du Vuache,
- Compte tenu de l'impact que cette manifestation sportive pourra avoir sur les milieux naturels, le nombre de participants maximum est fixé à 200. Par ailleurs, le public sera interdit sur la montagne du Vuache.
- Respect des exigences mentionnées dans l'évaluation des incidences NATURA 2000.

JLV rappelle pour information que le Golet du Pais a toujours été un lieu de passage, notamment historique.

FUSION SIAV / SIPCVC :

Stéphane PATRY (SP) rend compte de la réunion qui s'est tenue à Saint-Julien-en-Genevois, le mardi 17 mars 2015, avec madame la Sous-Préfète et les présidents du SIAV et du SIPCVC. Il rappelle qu'un certain nombre de questions ont été listées, notamment en ce qui concerne la catégorie juridique de la future intercommunalité, la représentativité des communes et le transfert de patrimoine (propriétés foncières du SIPCVC). Une rencontre est programmée le 21 avril à 19h à l'auditorium du Centre ECLA de Vulbens, en présence de tous les délégués et maires du SIAV et du SIPCVC, ainsi que des services de la sous-préfecture. L'occasion sera donnée d'apporter des réponses à ces questions.

L'assemblée débat :

- Olivier PINGET (OP) souhaite que le projet se recentre d'avantage sur le Vuache, et qu'il s'intéresse par exemple à l'entrée de nouvelles communes plus proches du massif, comme Musièges.
- DC réaffirme qu'il n'est pas contre cette fusion mais souhaite que les communes du Vuache « gardent la main » sur la gestion de la montagne.
- François PYTHON (FP) reste attentif à l'évolution de la loi concernant la représentativité des communes au sein des nouvelles intercommunalités, notamment en ce qui concerne le poids démographique.
- Christophe SHOEMANN propose que les communes directement concernées par le massif du Vuache aient plus de poids que les autres et donc d'avantage de délégués.
- JB souhaite que la politique du SIAV se poursuive, c'est à dire un développement du tourisme en dehors du massif du Vuache.
- JLD rappelle les nombreuses actions positives qui ont été réalisées par le SIAV.

DELIBERATIONS :

OBJET : FRAIS DE DEPLACEMENT DU PRESIDENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'exercice de son mandat, il est amené à effectuer des déplacements avec son véhicule personnel.

Il convient par conséquent de lui rembourser ses frais de déplacement suivant le barème applicable à la fonction publique territoriale.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) APPROUVE la proposition de Monsieur le Président,*
- 2) DIT que le remboursement des frais de déplacement sera réalisé à la fin de chaque trimestre, suivant un état dressé par l'intéressé.*

OBJET : INDEMNITE DE STAGE DE MADAME CELINE BEINER

JB rappelle que madame Céline BEINER va effectuer un stage de 10 semaines (entre le 1^{er} juin et le 7 août 2015) au sein du SIPCV dans le cadre de sa Thèse de Bachelor à l'HEPIA (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève). Pour réaliser au mieux sa mission (inventaires floristiques et propositions de gestion pour différents milieux naturels situés autour du Vuache), Céline a déjà commencé son travail de terrain, ce qui confirme le sérieux de cette jeune stagiaire. Il propose par conséquent de prévoir une indemnité pour son travail. La réglementation impose un minimum de 3.30 € de l'heure. JLD propose d'augmenter ce taux à 4 € de l'heure, soit pour 10 semaines (350 heures) : 1 400 €.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 3) APPROUVE la proposition de monsieur le Président,*
- 4) DECIDE d'allouer à madame Céline BEINER, une indemnité de stage de 1 400 €. Celle-ci sera versée à l'issue de la période de stage, soit le 07 août 2015.*

QUESTIONS DIVERSES :

- **Bilan du COPIL Natura 2000** : SP rend compte de la réunion qui s'est tenue le jeudi 02 avril 2015 après-midi dans cette même salle. Il regrette qu'un grand nombre de collectivités n'aient pas participé à ce comité de pilotage.
- **Travaux RD 908 a** : SP informe l'assemblée que la commission Infrastructures Routières, Bâtiments du Conseil Général de la Haute-Savoie, lors de sa réunion du 22 janvier dernier, a examiné le projet de mise en valeur de l'affleurement rocheux à Calcaire Roux (formation du Vuache) situé le long de la RD 908a sur la commune de Chevrier.
La commission a prononcé un sursis à statuer et a demandé que lui soit communiquée une étude des risques induits par les travaux envisagés. Cette étude devra être réalisée par un bureau spécialisé. Elle portera principalement sur le risque « chute de pierres » et sur les modalités de protection contre de ce dernier.
Compte-tenu du coût de réalisation de cette étude, il est proposé de ne pas donner suite à ce projet. L'assemblée approuve.
- **Four de Savigny** : YF explique que pour des raisons de disponibilité de salle, la date d'inauguration du Four de Savigny, initialement prévue le 06 juin 2015 au matin, est déplacée au 30 mai. Il précise que monsieur Jean-Louis MUGNIER, historien de la commune, rappellera à cette occasion le rôle de ces fours au milieu du XX^{ème} siècle.

- **Nouveau GR « Sur les pas des Huguenots »** : DE informe le comité que lors de sa réunion du 15 janvier 2015, le Groupe Homologation et Labellisation de la Fédération Française de Randonnée, après étude de l'ensemble des éléments constitutifs du dossier, a homologué en GR® le tronçon français de l'itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe « *Sur les pas des Huguenots* » entre Le Poët Laval (Drôme) et Valleiry (poste frontière suisse à Chancy) et lui attribue le N° 965.

Avant de conclure JLD propose aux membres du SIPCIV de télécharger (lien ci-dessous) le Bulletin d'information n°19 (décembre 2014) du réseau Lynx, dont une partie est consacrée au Bilan 2013-2014 du piégeage photographique dans les Alpes et notamment au Vuache.

<http://www.oncfs.gouv.fr/Bulletin-d-information-du-Reseau-Lynx-download131>

Le Président lève la séance à 21h45 et la commune de Vulbens convie le comité à un repas.

Lexique des abréviations :

JLD : Jean-Louis DUCRUET
 JB : Jacques BORDON
 FP : François PYTHON
 YF : Yann FOL
 OP : Olivier PINGET
 DC : Denis CHAUMONTET
 JLV : Jean-Louis VUICHARD
 SP : Stéphane PATRY

ACCA : Association Communale de Chasse Agréée
 ASTERS : Conservatoire des Espaces Naturels de Haute-Savoie
 ATMB : Autoroutes et Tunnels du Mont Blanc
 CA 73/74 : Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
 CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin
 CCBCG : Contrat Corridors Biologiques Champagne Genevois
 CCG : Communauté de Communes du Genevois
 CDCI : Commission Départementale de Coopération Intercommunale
 CG74 : Conseil Général de la Haute-Savoie
 CHRA : Centre Hospitalier de la Région d'Annecy
 CNPN : Commission Nationale de Protection de la Nature
 DDT : Direction Départementale des Territoires
 DOCOB : Document d'objectifs Natura 2000
 EEE : Espèces Exotiques Envahissantes
 ENS : Espaces Naturels Sensibles
 FDC74 : Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie
 FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural
 FRAPNA : Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature
 HEPIA : Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
 LPO74 : Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie
 MAET : Mesures agroenvironnementales territorialisées
 ONF : Office National des Forêts
 OTVU : Office de Tourisme du Val des Usses
 PAC : Politique Agricole Commune
 PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable
 PAEC : Projet agroenvironnemental et climatique
 PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
 PDV : Parcours de découverte du Vuache
 SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
 SBG : Société botanique de Genève
 SCOT : Schéma de Cohérence Territorial
 SIAV : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache
 SIPCIV : Syndicat Intercommunal de Protection et de Conservation du Vuache
 SMECRU : Syndicat Mixte d'Etude du Contrat de Rivières des Usses
 SMS : Syndicat Mixte du Salève